



MIDOUZE NATURE

23 Octobre 2015

ORDRE DU JOUR

- Assemblée générale de Midouze Nature
- Présentation du DOCOB du Midou et du Ludon
- Convention et Programme d'animation juillet 2015- mars 2016
- Et après mars 2016
- Questions diverses



A photograph of a forest clearing. The foreground is filled with tall, green grasses and some small purple flowers. In the background, there is a dense stand of tall, thin pine trees. The sky is bright and overcast.

Assemblée Générale

MIDOUZE NATURE

23 Octobre 2015

ORDRE DU JOUR

- Assemblée générale de Midouze Nature
 - Le Conseil d'Administration
 - Rapport financier
 - Entre Landes Nature et Midouze Nature
 - Landes Nature, association agréée



Le Conseil d'Administration

Agriculteurs	Propriétaires Sylviculteurs	Usagers (chasseurs, pêcheurs)	Elus
Christophe TRAGNAN	Sylviane LAPORTE	Guy MARSAN	MONT-de-MARSAN
Alain LABARTHE	Jean-Luc CHABAUD	Laurent SOUS	CAMPET-LAMOLERE
Vincent LESPERON	Catherine KAISER	Pierre CABANNES	ARUE
Maurice LALONDRELLE	Roland MARTIN	Bernard CIER	CACHEN
Frédéric SCHOEPFER	Evelyne SERIZIER	Eric BATS	ESTIGARDE
Nicole GIRAUD	Chantal RENON	François BILLARD	VILLENAVE



Compte d'exploitation 2014

produits		charges	
Cotisations	184,00 €	Frais bancaires	0,00 €
		Assurance	124,47 €
Produits à recevoir	80,00 €	Charges à payer	20,00 €
		Résultat de l'exercice	119,53 €
Total	264,00 €	Total	264,00 €

Bilan 2014

ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé	0,00 €	Capitaux propres	632,34 €
Actif circulant	572,34 €	report à nouveau	512,81 €
dont banque	572,34 €	résultat de l'exercice	119,53 €
Créances d'exploitation	60,00 €	Dettes d'exploitation	
dettes		Dettes	
Total	632,34 €		632,34 €

Entre Landes Nature et Midouze Nature

Landes Nature

- 6 Membres fondateurs
 - Association des Maires des Landes
 - Chambre d'agriculture des Landes
 - Fédération des Chasseurs des Landes
 - Fédération pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Landes
 - Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest
 - Union Landaise de Défense des Forêts Contre les Incendies
- 1 salariée

Midouze Nature adhère à Landes Nature

Les règles administratives ne permettent pas à Midouze Nature de répondre aux marchés publics adaptés : Landes Nature répond et c'est le Conseil d'Administration de Midouze Nature qui dirige les travaux d'animation.



Landes Nature, association agréée pour la protection de l'Environnement

Landes Nature agréée

- Agrément dépend
 - des actions en faveur de l'environnement
 - de la bonne tenue des comptes
 - du nombre d'adhérents

Landes Nature présente les adhésions indirectes des associations locales affiliées :

- Midouze Nature
- Barthes Nature
- Marensin Nature





Réunion publique
MIDOUZE NATURE
23 Octobre 2015

ORDRE DU JOUR

- Présentation du DOCOB du Midou et du Ludon
- Convention et Programme d'animation juillet 2015- mars 2016
- Et après mars 2016
- Questions diverses



Le site Natura 2000 FR7200806 : « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon »

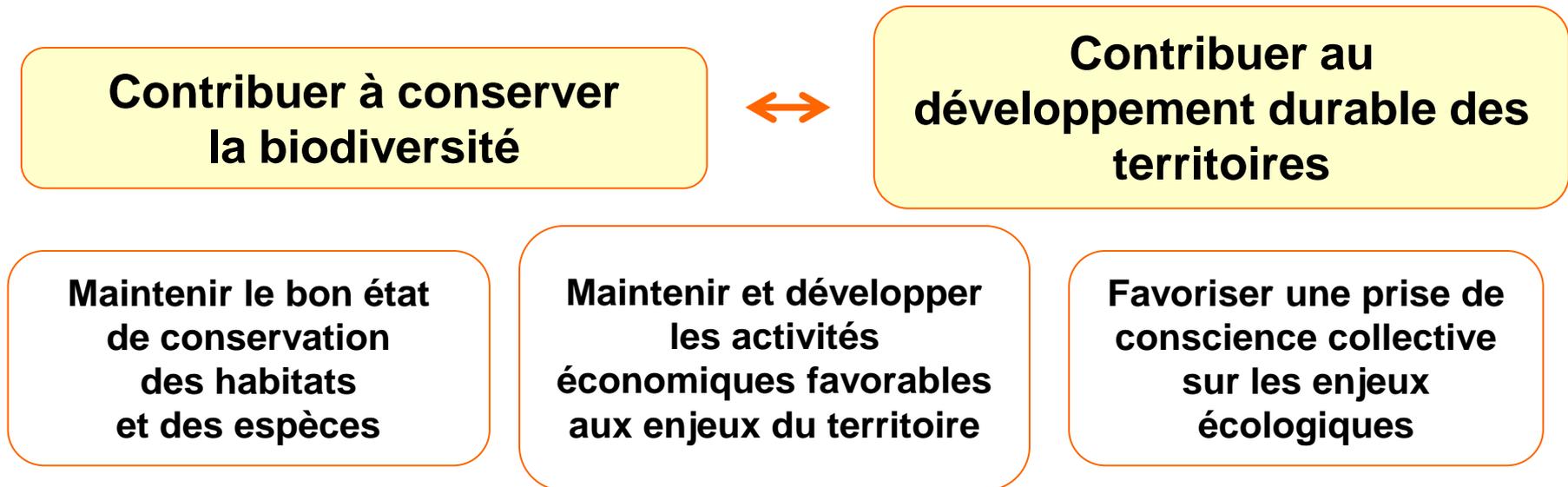
- La DDTM des Landes est le Maître d'Ouvrage
- Equipe d'Opérateurs : Landes Nature et l'ADASEA du Gers



Désignées par le Préfet des Landes
en qualité d'**opérateur pour l'élaboration
du document d'objectifs** entre 2012-2014



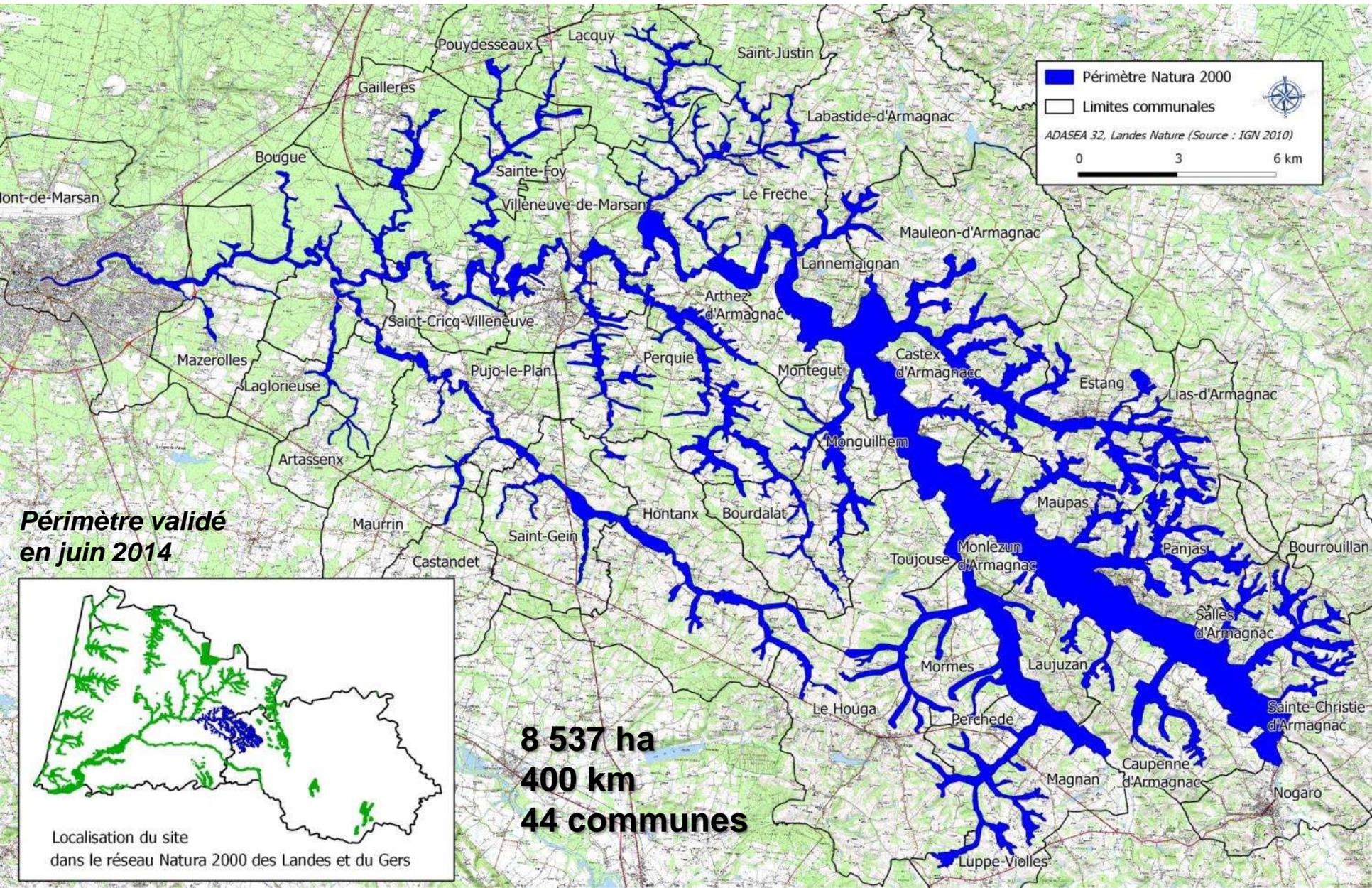
concilier les exigences socio-économiques du territoire avec la préservation **des habitats et des espèces d'intérêt communautaire répertoriés.**



La France privilégie le **volontariat** :
contrats, chartes, conventions, formations et échanges ...



Le site



Calendrier Natura 2000 du site

21 juin
2011

2012

2013

2014

2015

Printemps Été Automne Hiver Printemps Été Automne Hiver Printemps Été

Lance
ment

Réunions publiques de lancement

Inventaire et
description biologique

Inventaire et description des
activités humaines



Hierarchisation des enjeux
Définition des objectifs



Définition des actions
et mesures de gestion

Réflexion périmètre

Rédaction

Validation
Juin 2014

Réunions publiques d'animation



COPIL

COPIL

COPIL

COPIL

Phase 1 / Phase 2

Phase 3

Phase 4

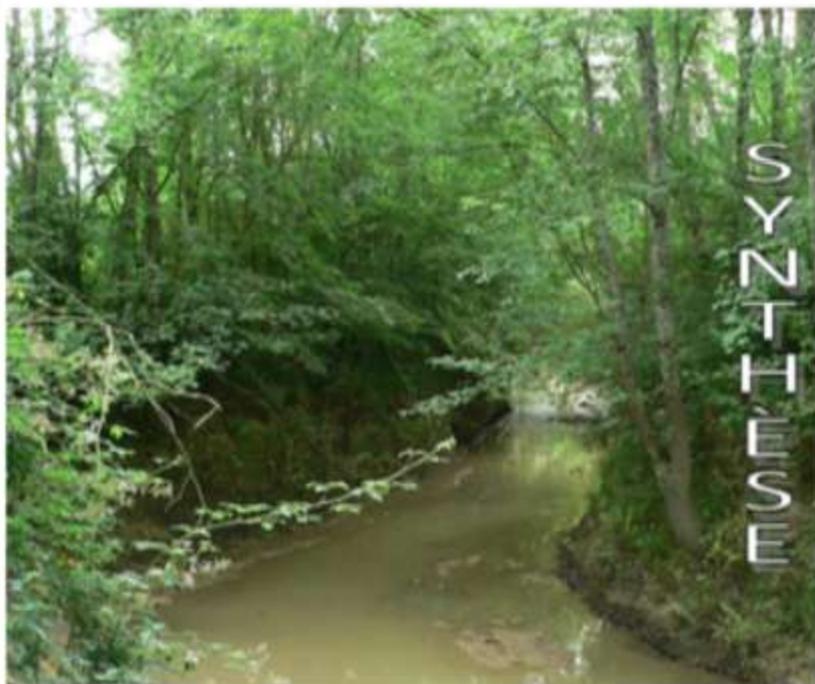
Elaboration du DOCOB

Mise en
œuvre du
DOCOB



DOCUMENT D'OBJECTIFS du site NATURA 2000 FR7200806

« RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU MIDOU ET DU LUDON »



Octobre 2014



Résumé non technique du DOCUMENT d'OBJECTIFS du site Natura 2000 FR7200806

Réseau hydrographique du Midou et du Ludon

● Le dispositif européen Natura 2000

La démarche Natura 2000 est née de l'application de deux Directives européennes :

- la Directive " Habitats " de 1992 qui prévoit la création de Zones Spéciales de Conservation ou ZSC pour la protection et la gestion des habitats naturels et des espèces de flore et de faune à valeur patrimoniale ;
- la directive " Oiseaux " de 1979 qui prévoit la création de Zones de Protection Spéciales ou ZPS pour la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages.

L'ensemble de ces zones forme à l'échelle du territoire européen un réseau écologique communément appelé réseau Natura 2000.

L'objectif de ce réseau s'inscrit pleinement dans la démarche de développement durable en permettant de "maintenir la biodiversité des milieux en tenant

compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales qui s'y attachent". Les sites Natura 2000 doivent donc être le lieu d'une gestion concertée et assurée par tous les acteurs intervenant sur les espèces naturelles.

Chaque site est doté d'un plan de gestion appelé DOCUMENT d'Objectifs ou DOCOB. Ce document définit les orientations de gestion et précise leurs modalités de financement.

Il contient un état des lieux écologique et socio-économique du site. L'analyse de cette photographie du territoire permet de hiérarchiser les enjeux et de définir des objectifs de gestion. Ceux-ci sont alors traduits en mesures de gestion mises en œuvre sur la base du volontariat par les propriétaires, gestionnaires et usagers du site.

Le DOCOB du site « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon » est téléchargeable sur <http://pers.n2000.fr>

● Le site du Midou et du Ludon



Le réseau hydrographique du Midou et du Ludon, désigné comme Site d'Importance Communautaire (décision du 07/12/04), est partagé entre les régions Midi-Pyrénées à l'amont et Aquitaine à l'aval. Il est situé en majeure partie sur le territoire du Bas-Armagnac, secteur de coteaux composé d'une mosaïque de parcelles consacrées essentiellement à la culture de céréales et à la vigne, et celui du plateau landais caractérisé par son sol sableux et sa forêt cultivée de pins maritimes.

Le site s'étend sur 8 530 hectares et est parcouru par plus de 400 km de cours d'eau : le Midou en aval de Nogans jusqu'à sa confluence avec la Douze à Mire-de-Marsan, et ses affluents (notamment le Ludon, la Gaube, le Chamos et l'Isaube en rive gauche) et le ruisseau du Périn, du Moulin neuf, du Freche et l'Etang en rive droite).

- Le réseau de cours d'eau et les zones aquatiques associées
 - Des milieux forestiers (forêts alluviales, chênaies à chêne Tauzin)
 - Des tourbières
- ... d'Intérêt Communautaire (IC)





Herbier à Potamot (IC)

**Tourbières
(coté Landais)**

IC



Gomphus simillimus



Chênaie à Chêne Tauzin

IC



Enjeux de conservation « Habitats »

HABITATS D'INTERÊTS COMMUNAUTAIRES	ENJEUX DE CONSERVATION
Forêts alluviales à <i>Alnus glutines</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> * (Landes - * Habitat Prioritaire)	Fort
Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i> (Landes)	Modéré
Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> * (Landes)	Modéré
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle (Landes)	Modéré
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin (Landes/Gers)	Modéré
Rivières des étages planitaires à montagnard avec vég. du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> (Gers)	Modéré
Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> (Landes)	Secondaire
Landes sèches européennes (Gers)	Secondaire
Lacs eutrophes naturels avec vég. du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> (Landes/Gers)	Secondaire
Rivières avec berges vaseuses avec vég. du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i> (Landes/Gers)	Secondaire
Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i> (Landes)	Secondaire
Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes avec vég. des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> (Landes)	Mineur
Eaux stagnantes à végétation vivace des <i>Littorelletea uniflorae</i> (Landes)	Mineur



Attention aux espèces invasives !



Une faune remarquable

Cistude d'Europe, Loutre et Vison d'Europe, Agrion de Mercure, Cuivré des marais, Fadet des laiches, Lucane cerf-volant Grand Capricorne, Écrevisse à pattes blanches, Lamproie de Planer, Barbastelle

Probables : Damier de la Succise, Pique-prune, Chabot, Osmoderne ; autres chauve-souris ...



Cistude d'Europe





Lucanes cerf volant (mâle et femelle)



Grand Capricorne
(vieux arbres)





Agrion de Mercure
(Végétation en bord de fossés et cours d'eau)

Enjeux de conservation « Espèces »

ESPÈCES IC	ENJEUX DE CONSERVATION
Vison d'Europe*	Fort
Loutre d'Europe	Fort
Cistude d'Europe	Fort
Lamproie de Planer	Modéré
Ecrevisse à pattes blanches	Modéré
Cuivré des marais	Modéré
Damier de la Succise	Modéré
Agrion de mercure	Modéré
Lucane cerf-volant	Modéré
Grand capricorne	Modéré
Barbastelle	Modéré
Grand rhinolophe	Connaissance
Pique-prune*	Connaissance
Lamproie marine	Connaissance
Chabot	Connaissance



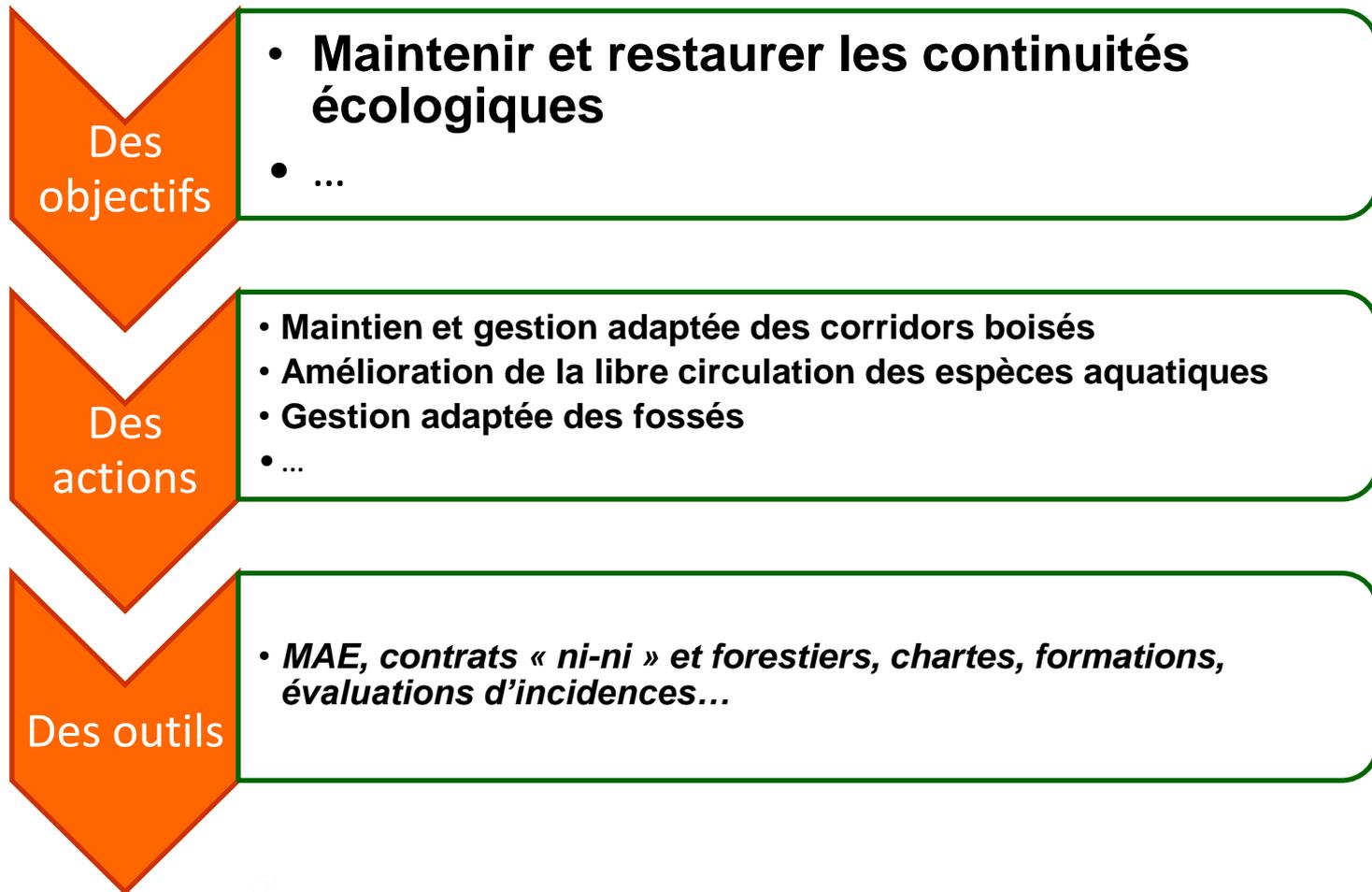
Objectifs globaux concertés

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE du « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon »

Conserver/restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ainsi que les habitats d'espèces	O1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques
	O2 : Maintenir, restaurer et valoriser les boisements riverains
	O3 : Améliorer la qualité de l'eau
	O4 : Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau
	O5 : Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides
	O6 : Conserver des vieux arbres
	O7 : Lutter contre les espèces invasives
Améliorer les connaissances	O8 : Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire
Informier et sensibiliser	O9 : Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site
	O10 : Animer le site Natura 2000



Agir et s'engager sur la base du volontariat



Quels outils pour quelles actions ?

ZOOM SUR L'OUTIL MAE_c

Mesures Agri-Environnementales
et Climatiques



**Agriculteurs, cet outil vous
concerne !**



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE LA MER

**Récapitulatif de votre
Dossier PAC 2015**
(Numéro de codel : 2)

<p style="text-align: center;">Demander</p> <p>N° Pacage : N° siret : Dénomination SICORE :</p>	<p style="text-align: center;">DDT du GERS</p> <p>Adresse :</p>
--	--

Registre parcellaire : descriptif des parcelles

N° siret	N° parcelle	CULTURE PRINCIPALE				Cultures éligibles pour les SAE	Cultures en agriculture biologique
		Culture	Période	Production de semences certifiées	Catégorie SAE		
1	1	Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins		non	non		non
1	3	Soixante ans	PSA	non	non		non
1	3	Prépa permanente - herbe (pâturage) - maïs fourrage (pâturage alterné ou pas présent)	PSA	non	non		non
1	4	Prépa permanente - herbe (pâturage) - maïs fourrage (pâturage alterné ou pas présent)	PSA	non	non		non
1	4	Prépa permanente - herbe					

Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)

Demande d'engagement dans une ou plusieurs MAEC de la programmation 2015-2020 : oui

Engagements sur des surfaces :

N° siret	N° parcelle	MAEC 1	MAEC 2	MAEC 3
1	2	MP_BARR_SHP1		
1	3	MP_BARR_PDSB	MP_BARR_SHP1	
1	4	MP_BARR_SHP1		

Engagements sur des éléments linéaires ou ponctuels :

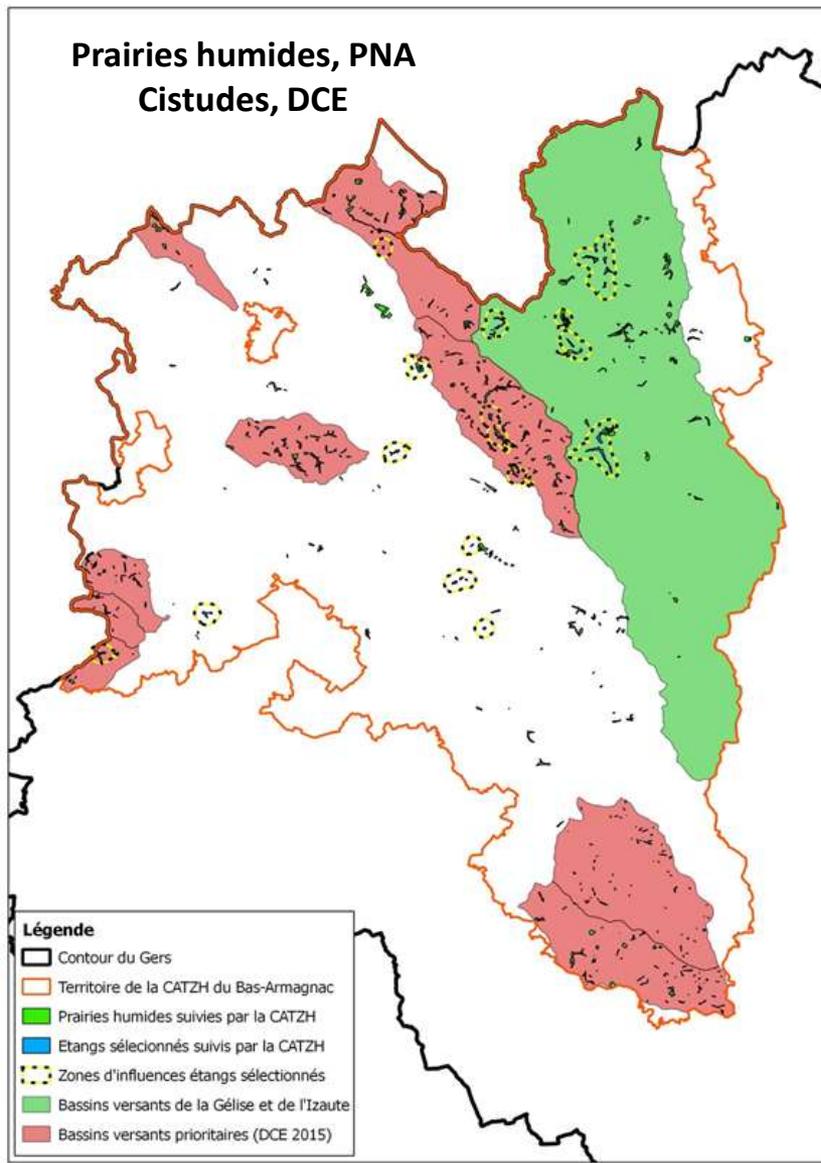
N° siret	Type d'élément	N° de l'élément engagé	Longueur (en m)	MAEC 1	MAEC 2
1	Éléments linéaires	L1	120	MP_BARR_HAG1	
1	Éléments linéaires	L2	70	MP_BARR_HAG1	

Mesures agroenvironnementales de l'ancienne programmation (MAE)

Téléclaration des engagements souscrits entre 2011 et 2014 et non échus : non



Enjeux du Programme Agri-Environnementale et Climatique du territoire Bas-Armagnac

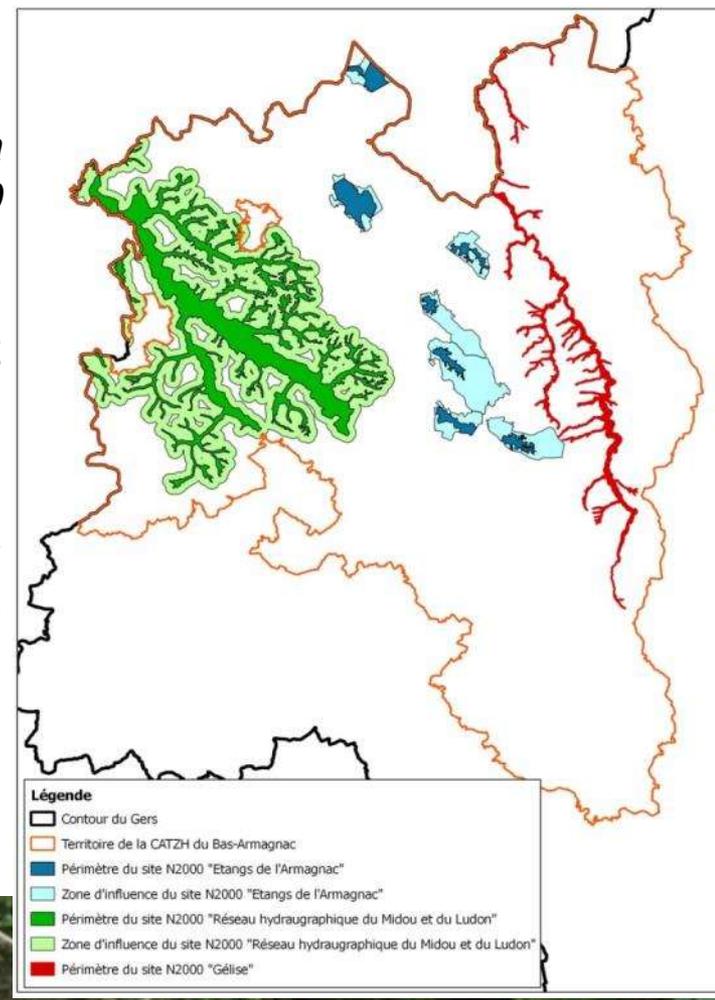


**3 sites *Natura*
2000**

Etangs de
l'Armagnac et
leur zone
d'influence

Midou-Ludon et
sa zone tampon
de 400m

Gélise





UNION EUROPÉENNE

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURALRÉGION
MIDI-PYRÉNÉES

Direction départementale des territoires du Gers

3. LISTE DES MAEC PROPOSEES SUR LE TERRITOIRE

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financement			
PH02	Gestion des prairies humides avec retard de fauche au 5 juillet, zéro ferti	364,43 €/ha	128,53 €/ha				
			310,44 €/ha				
			PH03		Gestion des prairies humides avec ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes	176,58 €/ha	400,22 €/ha
			272,72 €/ha				
			PH04		Gestion des prairies humides avec retard de fauche au 1er juin	164,36 €/ha	414,16 €/ha
			339,64 €/ha				
			PH05		Gestion des prairies humides avec retard de fauche au 05/07	342,86 €/ha	278,77 €/ha
			198,15 €/ha				
			PH06		Gestion des prairies humides pâturées par équins avec absence de fauche et de pâturage hivernal	174,86 €/ha	364,43 €/ha
			176,58 €/ha				
PH07	Gestion de prairies humides pâturées par équins, absence fauche et de pâturage hivernal, zéro ferti	196,43 €/ha	164,36 €/ha				
342,86 €/ha							
PH08	Gestion des prairies humides sans fertilisation avec retard de fauche au 1er juin	185,93 €/ha	174,86 €/ha				
196,43 €/ha							
PI01	Remise en état de prairies inondables pâturés par équins, absence fauche et pâturage hivernal	92,58 €/ha	185,93 €/ha				
92,58 €/ha							
PI02	Remise en état de prairies inondables avec retard de fauche au 5 juillet	260,58 €/ha	260,58 €/ha				
133,08 €/ha							
PI04	Remise en état de prairies inondables avec retard de fauche au 1er juin	133,08 €/ha	94,3 €/ha				
168,65 €/ha							
PI05	Remise en état de prairies inondables avec ajustement pression de pâturage (hors équins)	94,3 €/ha	289,78 €/ha				
162,28 €/ha							
PI06	Remise en état de prairies inondables avec absence de pâturage hivernal (équins) et zéro ferti	168,65 €/ha	170,37 €/ha				
222,86 €/ha							
PI07	Remise en état des prairies inondables avec retard de fauche au 5 juillet, zéro ferti azotée	289,78 €/ha	236,8 €/ha				
101,41 €/ha							
PI09	Remise en état de prairies inondables avec retard de fauche au 1er juin et zéro ferti	162,28 €/ha	90,26 €/ha				
116,97 €/ha							
116,97 €/ha							
PI10	Remise en état prairies inondables, ajustement de la pression de pâturage (hors équins), zéro ferti	170,37 €/ha	102,68 €/ha				
62,52 €/ha							
Vignes	SPM1	Opération de maintien des systèmes polyculture-élevage d'herbivores à dominante élevage	72,68 €/ha				
	SPM2	Opération de maintien des systèmes polyculture-élevage d'herbivores à dominante céréales	32,52 €/ha				
Fossés	VI01	Enherbement des inter-rangs de vigne	160,78 €/ha				
	VI02	Entretien des couverts naturels sur les inter-rangs de vigne	109,58 €/ha				
Haies	FO01	Entretien de fossés et rigoles (2 ans sur 5)	1,29 €/m linéaire				
Plan d'eau	HA01	Entretien de haies (2 ans sur 5)	0,36 €/m linéaire				
Plan d'eau	PE01	Restauration et/ou entretien de mares (2 ans sur 5)	81,26 €/mare				
	PE02	Restauration et/ou entretien annuel des étangs	149,16 €/étang				

PROJET DE NO

Correspondant MAEC

Cette notice présente
du Bas Armagnac, au
Elle complète la notic
à l'agriculture biologiqLa notice nationale d'inf
les MAEC et l'AB 2
(disponible sous

La notice d'informatio

La notice d'

Les bénéficiaires de M
et expliquées dans les
Lisez cette notice af
Si vous souhaitez da

1. PERIMETRE DU

Seuls les éléments sit
En ce qui concerne le
plusieurs territoires en année 1, sont éligibles. Le cahier des charges de la mesure à respecter correspond à celle du territoire où l'exploitation a le plus de surfaces.

Le territoire d'éligibilité des mesures recouvre :

- La partie gersoise des sites Natura 2000 des Etangs de l'Armagnac, du réseau hydrographique Midou-Ludon, de la Gélise et leur zone d'influence ;
- Les prairies humides identifiées dans le cadre de la CATZH et/ou engagées dans la MAET «Prairies humides» 2012-2013 ;
- Le bassin versant Gélise/Izaute ;

75 % FEADER

25 % MAAF

- **Informations générales**

Engagement à la parcelle de 5 ans → possibilité de transfert entre agriculteurs

Respect d'un cahier des charges

En contre-partie : **aide annuelle à l'ha, au mètre linéaire ou à la mare**

Montant MAE s'ajoute au montant DPB

Possibilité de cumul avec les aides bio

- **Condition d'exploitations**

Être chef d'exploitation (non retraité)

Pas de condition d'âge

Plafond d'aides : 7 500 € / an / exploitation (MAE système + Mae localisées)

MAE système : ≥ 50 % de la SAU dans le territoire



ZOOM SUR L'OUTIL

La Charte Natura 2000

**Vous êtes tous
concernés !**



CHARTRE NATURA 2000

du site FR7200806

**« RESEAU HYDROGRAPHIQUE
DU MIDOU ET DU LUDON »**



Octobre 2014



Charte Natura 2000 = Outil contractuel de valorisation des pratiques favorables aux enjeux Natura 2000

- Engagement volontaire
- Destiné à tous les ayants droits sur des parcelles incluses dans le périmètre du site
- Durée de l'adhésion : 5 ans renouvelables

- Charte = « Code de bonnes pratiques »

- Pas de surcoût de gestion
- Pas de rémunération
MAIS avantages fiscaux (ex : exonération partielle de la TFNB)



Contenu de la Charte Natura 2000 :

- Engagements et recommandations de **portée générale**
- Engagements et recommandations par **types de milieux** :
 - ***Cours d'eau et ripisylves***
 - ***Fossés***
 - ***Milieux forestiers***
 - ***Peupleraies***
 - ***Prairies, landes et zones humides non boisées***
 - ***Étangs, mares et points d'eau***
 - ***Haies, bosquets et arbres isolés***



Outils adaptés afin d'éviter le tassement du sol et la création d'ornières



Circulation des engins à plus de 5 m des berges



Opérations sylvicoles hors période sensible, sur un sol ressuyé

MILIEUX FORESTIERS

Ne pas remplacer les peuplements autochtones par des boisements non indigènes



Privilégier la régénération naturelle des boisements



Vieux
chêne à
cavités

19/07/2018



Maintenir des arbres morts ou
sénescents



**Pas de fertilisation ou
d'amendement chimique**



**Pas d'entretien des bordures du 15 mai au 15
juillet**

**Pas de traitement à moins de 10
m en périphérie**

ETANGS, MARES ET POINTS D'EAU



**Maintenir une zone de tranquillité en
queue d'étang**



**Maintenir les étangs en eau, hors vidange
autorisée par l'administration**

ORDRE DU JOUR

- Présentation du DOCOB du Midou et du Ludon
- Convention et Programme d'animation juillet 2015- mars 2016
- Et après mars 2016
- Questions diverses



- Pas d'animation entre 1^{er} janvier et 1^{er} juillet
- Calendrier 1er juillet 2015 – 31 mars 2016
- Montant du Marché : 57 500 € HT (63 300 € TTC)
 - Landes Nature : 26 000 € - 65 jours
 - ADASEA du Gers : 29 000 € HT - 58 jours (34 800 TTC)
 - Reproduction : 2 500 €



- Planning sur 9 mois



COMMUNICATION/ SENSIBILISATION

- Réunion d'information sur le Midou-Ludon
- Permanences de l'ADASEA : Premiers mercredis matin de chaque mois entre 9h30 et 12h00 à la mairie de Panjas
- Plaque générale sur le site Midou-Ludon
- Lettre d'information sur les 2 sites
- Kakémonos sur le site Midou-Ludon
- Formation des prestataires d'activités de loisirs sur Midouze
- Journée grand public pour la JMZH



Mise en œuvre des actions de gestion

- MAEC
 - Pas de Projet en 2015
 - Proposition de Mesures Midouze/Midou-Ludon en 2016
 - Nouvelles MAEC moins intéressantes qu'avant
- Contrats N2000
 - Pas d'enveloppe en 2015
 - Renouvellement non prioritaire (FDC, Chourdens?)
 - Contrat tourbière toujours en attente
 - Régénération dirigée sur Saint-Gor
- Charte
 - Relance des autres communes et des syndicats de rivière



Autres projets de développement durable

- Parc Naturel Urbain
 - Plan de gestion en cours sur l'étang de Massy à Gaillères
 - Prochain plan de gestion sur Laglorieuse
- SAGE
- Syndicats de rivière
- Eurovélo

Appui technique à l'application du régime d'évaluation d'incidences

- Parcours d'orientation de l'étang de Massy
- Restauration d'un pont sur le Bez
- Restauration de l'étang des Forges à Brocas
- station d'épuration de Jouanas



Amélioration de connaissance

- Mise à jour du périmètre
 - Demande de l'extension sur Saint-Yaguen acceptée
- Mise à jour de la cartographie (PSG sur Saint-Yaguen)



ORDRE DU JOUR

- Convention d'animation juillet 2015- mars 2016
- Programme d'animation 2015-2016
- Et après mars 2016



- et l'année prochaine?
 - Soit une collectivité porteuse
 - Soit l'ETAT à défaut
 - Les deux sites Midouze et Midou-Ludon .



Merci de votre attention
Merci à la commune pour son accueil

<http://gers.n2000.fr>

<http://barthesmidouzemarensin.n2000.fr>

Contacts :

Landes Nature : 06.40.60.18.66/05.58.85.44.21

Marine Hediard et Julien Bataille

ADASEA du Gers : 05 62 61 79 50

Aurélie Belveze, Martin Ballot, Laurie Vasselin

